

La « cause nationale n° 1 » à l'épreuve des élections de 2026 : Entre instrumentalisation politique et enjeux géopolitiques

✍ IGAADI Marouane

Docteur en droit public et sciences politiques,
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Marrakech
Université Cadi Ayyad, Maroc

Résumé

Cet article analyse la place de la « cause nationale n° 1 », entendue comme la question du Sahara marocain, dans le discours électoral à l'approche des élections législatives de 2026. L'étude part de l'idée que l'Initiative marocaine d'autonomie, le renforcement des soutiens diplomatiques dont elle bénéficie et la centralité croissante des provinces du Sud dans les politiques publiques transforment ce dossier en ressource de légitimation politique. Toutefois, cette mobilisation demeure ambivalente: elle peut consolider la cohésion nationale et la position géopolitique du Maroc, mais elle peut aussi réduire la compétition électorale à une surenchère symbolique qui appauvrit le débat programmatique. La recherche mobilise une méthodologie qualitative fondée sur l'analyse du discours politique, l'examen des textes constitutionnels et juridiques, ainsi que la lecture géopolitique des rapports de force régionaux et internationaux. Elle montre que la qualité démocratique de l'échéance de 2026 dépendra moins de la répétition du consensus sur la souveraineté que de la capacité des partis à transformer ce consensus en propositions concrètes relatives à la gouvernance locale, à la régionalisation avancée, à la justice territoriale, aux droits fondamentaux et au développement durable des provinces du Sud.

Mots-clés: Sahara marocain ; autonomie ; élections ; géopolitique ; régionalisation avancée.

Abstract

This article examines the place of Morocco's "national cause", namely the Moroccan Sahara issue, in electoral discourse ahead of the 2026 legislative elections. It argues that the Moroccan autonomy initiative, increasing diplomatic support and the growing policy centrality of the Southern Provinces have turned the issue into a major resource of political legitimacy. Yet this mobilisation remains ambivalent: it can strengthen national cohesion and Morocco's geopolitical position, but it can also reduce electoral competition to symbolic escalation and weaken programmatic debate. The research adopts a qualitative methodology based on political discourse analysis, constitutional and legal interpretation, and a geopolitical reading of regional and international power relations. It shows that the democratic quality of the 2026 elections will depend less on the reiteration of the sovereignty consensus than on the parties' ability to translate that consensus into concrete proposals on local governance, advanced regionalisation, territorial justice, fundamental rights and sustainable development in the Southern Provinces.

Keywords: Moroccan Sahara; autonomy; elections; geopolitics; advanced regionalisation.

ملخص

السياسي، وقراءة النصوص الدستورية والقانونية، والمقاربة الجيوسياسية للعلاقات الإقليمية والدولية. وتخلص الدراسة إلى أن جودة انتخابات 2026 لن تقاس بمجرد تكرار الإجماع حول السيادة، بل بقدرة الأحزاب على تحويل هذا الإجماع إلى مقترحات عملية في الحكامة المحلية، والجهوية المتقدمة، والعدالة المجالية، والحقوق الأساسية، والتنمية المستدامة بالأقاليم الجنوبية

الكلمات المفتاحية: الصحراء المغربية؛ الحكم الذاتي؛ الانتخابات؛ الجيوسياسية؛ الجهوية المتقدمة.

يتناول هذا المقال موقع القضية الوطنية الأولى، أي قضية الصحراء المغربية، داخل الخطاب الانتخابي المغربي في أفق انتخابات 2026. وينطلق من فرضية مفادها أن مبادرة الحكم الذاتي، وتنامي الدعم الدبلوماسي لها، وتزايد مركزية الأقاليم الجنوبية في السياسات العمومية، كلها عناصر تجعل هذا الملف موردا أساسيا للشرعية السياسية. غير أن هذا التوظيف يظل مزدوج الأثر: فقد يدعم التماسك الوطني والموقع الجيوسياسي للمغرب، وقد يتحول في المقابل إلى استعمال رمزي يضعف النقاش البرنامجي. يعتمد البحث منهجية نوعية تجمع بين تحليل الخطاب

Introduction

Dans le système politique marocain, la question du Sahara marocain ne constitue pas un dossier sectoriel comparable aux autres politiques publiques. Elle est à la fois un enjeu de souveraineté, un marqueur de continuité historique, un mécanisme de projection diplomatique et un référent façonnant du discours partisan. Cette particularité explique que la « cause nationale n° 1 » a un rôle transversal : elle traverse la Constitution, la diplomatie pilotée par le souverain, l'acte du pouvoir exécutif, l'action parlementaire, les stratégies partisans et les programmes territoriaux. Le scrutin de 2026 intervient précisément dans un contexte où ce dossier du premier rang ne peut plus être réduit à une affirmation collective d'attachement à l'intégrité territoriale mais il est désormais un examen de capacité programmatique et institutionnelle.¹

L'intérêt scientifique du sujet demeure dans cette résistance entre consensus national et pluralisme démocratique. D'un côté, les partis politiques sont invités à défendre une vision commune sur la souveraineté ; d'autre côté, ils sont constitutionnellement investis d'une mission d'encadrement des citoyens, de formation de la volonté politique et de production d'alternatives programmatiques. La conception de ce manuscrit n'est donc pas de discuter la légitimité de la question

¹ Dans ce manuscrit, l'expression « cause nationale n° 1 » est employée comme catégorie politico-juridique marocaine désignant la question du Sahara dans ses dimensions de souveraineté, de mémoire nationale et de politique étrangère.

du Sahara marocain, mais de traiter les modalités de son emploi dans le discours électoral, les risques de son instrumentalisation et les conditions d'une transmutation de cet actif symbolique en politiques publiques vérifiables.²

L'analyse de cette étude mobilise quatre approches complémentaires. La première relève du droit public et constitutionnel. Cette approche permet de comprendre la place de la monarchie et des institutions constitutionnelles dans la gestion des questions de souveraineté. À ce niveau, l'article 42 de la Constitution stipule que le Roi est chef de l'État, symbole de l'unité nationale et garant de la pérennité de l'État ; l'article 54, relatif au Conseil supérieur de sécurité, éclaire le volet stratégique des dossiers touchant à l'ordre public et à la sécurité nationale.³ La deuxième approche est celle des relations internationales.⁴ Le dossier du Sahara marocain est indissociable des rapports de force au sein du Conseil de sécurité, des positions des puissances, de la rivalité régionale avec l'Algérie et des dynamiques de sécurité au Sahel. La troisième approche, géopolitique, saisit la question du Sahara marocain comme espace de souveraineté, de ressources, de connectivité africaine et de projection atlantique.⁵ Enfin, l'analyse du discours politique étudie les usages électoraux de notions comme "unité nationale", "consensus", "défense des constantes", "réalisme" et "victoire diplomatique".⁶

La littérature sur le problème du Sahara marocain se répartit généralement en trois volets. Le premier est juridique, il étudie le droit à l'autodétermination, la valeur du principe d'intégrité territoriale et les résolutions du Conseil de sécurité⁷. Cette littérature montre que le conflit a progressivement été traité comme une question de solution politique négociée, plutôt que comme une simple opposition

² Royaume du Maroc, Constitution du Royaume du Maroc de 2011, art. 7, 42 et 54, Rabat : Secrétariat général du gouvernement, 2011, URL : <https://www.sgg.gov.ma>.

³ Royaume du Maroc, Constitution de 2011, art. 42 et 54.

⁴ Les relations internationales éclairent le lien entre souveraineté, reconnaissance, équilibre régional et diplomatie multilatérale.

⁵ Ici, l'analyse géopolitique vise à saisir le Sahara marocain comme espace de contrôle, de ressources, de connectivité africaine et de projection atlantique.

⁶ Elle permet d'étudier les mots, les émotions et les cadrages mobilisés par les partis lorsqu'ils parlent de la cause nationale.

⁷ Notons que la résolution n° 2797, adoptée le 31 octobre 2025, met en avant l'initiative marocaine comme base sérieuse et crédible pour parvenir à un accord.

abstraite entre autodétermination et souveraineté.⁸ Tandis que le deuxième est géopolitique, il insiste sur la rivalité Maroc-Algérie, le fiasco de l'intégration maghrébine, les dimensions sahéliennes du conflit et l'effet de la position américaine de 2020 sur les équilibres diplomatiques.⁹ Enfin, le dernier volet est politologique, il examine le rôle de la cause nationale dans le champ partisan marocain, la façon dont les partis s'alignent sur le consensus national et les limites que cet alignement impose au pluralisme programmatique. Pourtant, la littérature demeure relativement pauvre sur l'articulation précise entre élections de 2026, actualisation de l'Initiative d'autonomie et instrumentalisation électorale. C'est à ce vide analytique que cette étude entend contribuer.

Concernant la clarification conceptuelle du sujet, quatre notions structurent l'étude et l'analyse de cette problématique :

La première notion est celle de « cause nationale n°1 », entendue comme un dossier de souveraineté qui agrège la mémoire historique, la légitimité institutionnelle, la diplomatie et la territorialité. La seconde est celle d'instrumentalisation politique qui n'est rien d'autre que l'utilisation d'un thématique nationale à des fins de mobilisation politiques ; en l'occurrence la campagne électorale de 2026 ; de légitimation partisane ou de distinction compétitive. À signaler que cette instrumentalisation n'est pas forcément négative ; néanmoins elle devient problématique quand elle remplace l'émotion nationale à la discussion sur les outils d'action publique. La troisième est celle de géopolitique électorale qui renvoie directement à la façon dont les enjeux externes, les rapports de force et de rivalité régionaux ainsi les perceptions de la souveraineté impactent la compétition intérieure.¹⁰ Enfin, la dernière notion à clarifier est celle de L'Initiative d'autonomie. Elle renvoie au projet marocain soumis aux Nations unies (ONU) en 2007, proposant un statut d'autonomie pour la région du Sahara sous souveraineté marocaine, avec des institutions locales élues et des compétences étendues dans les domaines économique, social, administratif et culturel.¹¹

⁸ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 1754 (2007), S/RES/1754, 30 avril 2007.

⁹ Jacques Roussellier, "The Western Sahara Conflict and U.S. Foreign Policy," *Middle East Journal* 65, no. 3 (2011): 423-438.

¹⁰ Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris: Seuil, 2001, p. 201-220 ; Bertrand Badie, *La diplomatie de connivence*, Paris : La Découverte, 2011, p. 25-40.

¹¹ Royaume du Maroc, Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, 11 avril 2007.

Avant d'approfondir la réflexion sur l'utilisation de la cause nationale dans les allocutions électorales des partis politiques marocains, une problématique centrale s'impose comme suit:

La mobilisation de la « cause nationale n° 1 » dans le discours électoral de 2026 relève-t-elle d'un facteur de renforcement démocratique et géopolitique, ou d'une instrumentalisation politique qui affaiblit le débat programmatique ?

De cette question centrale, trois questions d'ordre subsidiaires méritent d'être posées :

- De quelle manière les évolutions diplomatiques récentes autour de l'Initiative d'autonomie reconfigurent-elles le positionnement discursif des partis politiques marocains ?
- Comment l'articulation entre le cadre constitutionnel national et les contraintes géopolitiques régionales encadre-t-il la marge de manœuvre des acteurs électoraux ?
- À quelles conditions la cause nationale pourrait-elle être traduite en politiques publiques effectives au profit des provinces du Sud, au-delà de son usage comme simple registre rhétorique ?

L'hypothèse avancée dans cette étude est la suivante: À mesure que s'affirme et s'élargit le soutien diplomatique international en faveur de la cause nationale, celle-ci tend à dépasser son statut d'enjeu strictement stratégique pour se constituer en véritable capital symbolique au sein de la compétition électorale. Elle devient ainsi une ressource politique susceptible d'être investie, valorisée et mobilisée par les partis dans leurs discours, leurs positionnements et leurs stratégies de légitimation auprès de l'opinion publique.

Toutefois, la portée démocratique d'une telle mobilisation ne saurait être présumée en elle-même. Elle ne peut participer effectivement à la consolidation démocratique que dans la mesure où elle s'arrime à une offre politique substantielle, fondée sur des engagements vérifiables et des propositions opérationnelles. Autrement dit, l'invocation de la cause nationale ne prend tout son sens que lorsqu'elle se traduit par une vision cohérente de la gouvernance territoriale, par le renforcement de la participation locale, par la promotion de la justice territoriale et par l'accélération d'un développement inclusif, durable et équitable des provinces du Sud.

Autrement dit, la question n'est pas de savoir si la cause nationale doit être présente dans les élections: elle l'est nécessairement. La question est de savoir si elle sera traitée comme un thème de légitimation abstraite ou comme un objet de politique publique.

La méthodologie de recherche adopte approche qualitative, basée sur l'exploitation documentaire, l'analyse du discours et la comparaison des positions partisans. Les sources utilisées sont de quatre types: textes constitutionnels, documents diplomatiques, discours royaux et productions partisans ou médiatiques.¹² Les sources arabes sont privilégiées chaque fois qu'elles documentent le débat politique interne,¹³ notamment les discours royaux, les analyses de presse marocaine et les articles portant sur les mémorandums des partis relatifs à l'actualisation de l'Initiative d'autonomie de 2007.¹⁴

L'analyse du sujet s'organise en deux parties équilibrées. La première partie traite la cause nationale comme cadre constitutionnel, diplomatique et géopolitique structurant le scrutin de 2026. La seconde partie examine l'instrumentalisation politique de cette cause dans le discours électoral et les conditions d'une transformation de ce discours en programme public crédible.

Partie première: La cause nationale comme matrice constitutionnelle, diplomatique et géopolitique du scrutin de 2026

Il ne s'agit pas uniquement de retracer les principales étapes de la question du Sahara marocain, mais d'analyser la manière dont celle-ci fonctionne, à l'approche de l'échéance électorale de 2026, comme une matrice de légitimation politique. La cause nationale ne demeure pas extérieure à la compétition électorale ; elle en structure les dynamiques en imposant un cadre de consensus, en circonscrivant les

¹² Ici, l'analyse ne vise pas à quantifier l'ensemble des discours électoraux, démarche qui nécessiterait un corpus exhaustif de programmes, de meetings et d'interventions médiatiques. Elle privilégie plutôt une approche analytique et comparative des principaux registres discursifs disponibles, à savoir la souveraineté, la diplomatie, la sécurité, le développement territorial, la participation citoyenne et la compétition partisane.

¹³ عبد أكرام، عبد العزيز. (2025، 22 نونبر). «الديوان الملكي يتسلم مقترحات حزبية لتحسين مبادرة الحكم الذاتي»، هسبريس، تم الاطلاع عليه بتاريخ 12 ماي 2026.

¹⁴ Royaume du Maroc, Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, Rabat, 11 avril 2007, document transmis au Conseil de sécurité sous la cote S/2007/206, URL: <https://undocs.org/S/2007/206>.

limites de la conflictualité partisane et en ouvrant, paradoxalement, un espace de différenciation programmatique autour des modalités de mise en œuvre de l'autonomie et de la régionalisation avancée.

Chapitre 1 : La question du Sahara marocain: entre affirmation de la souveraineté constitutionnelle et proposition d'autonomie

Ce chapitre prend appui sur un constat: la cause nationale relève d'un ordre constitutionnel fondé sur la souveraineté, mais elle exerce également des effets structurants sur la compétition électorale. Plus le dossier se renforce juridiquement et diplomatiquement, plus les partis politiques sont conduits à expliciter leur rôle dans sa mise en forme institutionnelle. Dès lors, l'enjeu ne réside pas dans la question de savoir si les partis adhèrent à la cause nationale, cette adhésion étant structurellement acquise. Il réside plutôt dans l'analyse des modalités par lesquelles ils associent ce soutien aux exigences de gouvernance, de participation citoyenne et de développement.

Section 1 : La cause nationale : compétence régaliennne et principe structurant de l'unité politique

La question du Sahara marocain doit être replacée dans une architecture constitutionnelle où la souveraineté territoriale relève des fonctions fondamentales de l'État. L'article 42 de la Constitution de 2011 consacre le Roi comme chef de l'État, symbole de l'unité de la Nation, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, ainsi qu'arbitre suprême entre les institutions. Cette disposition confère à la cause nationale un statut institutionnel singulier: elle la situe au-delà des alternances gouvernementales ordinaires et inscrit l'ensemble des acteurs politiques dans un cadre de responsabilité partagée.¹⁵

Cette centralité régaliennne produit un premier effet analytique: elle contribue à prémunir le dossier contre une polarisation interne excessive. Dans un environnement régional marqué par des rivalités stratégiques, faire de l'intégrité territoriale une variable de compétition partisane fragiliserait la position externe du pays. De ce point de vue, le consensus autour de la cause nationale ne relève pas

¹⁵ Royaume du Maroc, Constitution du Royaume du Maroc de 2011, art. 42, Rabat: Secrétariat général du gouvernement, 2011.

seulement d'un réflexe patriotique ; il fonctionne également comme un mécanisme de sécurisation du front interne et de continuité diplomatique.

Cependant, cette même centralité peut aussi affecter la qualité du débat démocratique. Lorsque le consensus devient trop englobant, il risque de produire une forme d'indistinction entre les partis: tous mobilisent les mêmes formules, revendiquent la même loyauté et évitent les questions techniques où se situe pourtant l'essentiel de la différenciation programmatique. La cause nationale tend alors à devenir une ressource de légitimation politique davantage qu'un véritable objet de politiques publiques. Ce risque ne signifie pas que le consensus soit incompatible avec la démocratie ; il souligne plutôt la nécessité d'accompagner le consensus sur la souveraineté par un pluralisme portant sur les instruments de sa mise en œuvre.

La Constitution fixe ainsi une ligne commune en matière de souveraineté, sans pour autant exclure la compétition sur les modalités d'action. Au contraire, l'article 7 de la Constitution reconnaît aux partis politiques une fonction d'encadrement et de représentation des citoyens. Dans cette perspective, le scrutin de 2026 devrait permettre de distinguer les partis non pas sur la marocanité du Sahara, qui relève du socle national, mais sur leur capacité à formuler une ingénierie institutionnelle, budgétaire, sociale et territoriale cohérente.¹⁶

Section 2 : L'Initiative d'autonomie comme compromis juridique et ressource de légitimation électorale

L'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, présentée en 2007, a profondément reconfiguré la grammaire politique et juridique du dossier. Elle ne se limite pas à réaffirmer la souveraineté nationale ; elle propose une formule institutionnelle visant à concilier l'intégrité territoriale, l'autogouvernement local et la participation démocratique. En ce sens, elle déplace partiellement le centre de gravité du conflit: d'une confrontation exclusivement centrée sur la souveraineté, elle fait émerger une problématique d'architecture institutionnelle. Celle-ci soulève plusieurs questions décisives: quelles compétences

¹⁶ Royaume du Maroc, Constitution du Royaume du Maroc de 2011, art. 7; voir également la loi organique n° 29.11 relative aux partis politiques, Bulletin officiel, 2011.

transférer ? Quels mécanismes de contrôle prévoir ? Quelle articulation établir avec les collectivités territoriales et les régions ?¹⁷

Dans le discours électoral, cette initiative constitue une ressource politique de premier ordre. Elle permet aux partis de se positionner comme acteurs de la consolidation du projet national. Le risque réside toutefois dans un usage purement déclaratif de cette référence: soutenir l'autonomie ne suffit pas à élaborer une politique publique. Une proposition électorale crédible devrait ainsi préciser les compétences régionales concernées, les règles de financement, les garanties de reddition des comptes, le rôle des élus locaux, la protection des droits fondamentaux, les mécanismes de participation citoyenne ainsi que les modalités d'évaluation des politiques territoriales.

Le lien avec la régionalisation avancée apparaît ici déterminant. La Constitution de 2011 et les lois organiques relatives aux régions ont consacré une logique de décentralisation, de subsidiarité et de participation. Dès lors, si l'autonomie est envisagée comme un horizon institutionnel pour les provinces du Sud, elle ne peut être dissociée du chantier plus large de la régionalisation avancée. L'enjeu électoral consiste donc à articuler deux niveaux complémentaires: le niveau national de la souveraineté et le niveau territorial de la gouvernance.¹⁸

Cette section permet de formuler une première conclusion intermédiaire: l'Initiative d'autonomie offre aux partis un terrain de différenciation légitime. Le débat ne devrait pas porter sur la loyauté envers la cause nationale, qui relève d'un socle consensuel, mais sur la densité, la cohérence et l'opérationnalité des propositions formulées. La qualité démocratique du scrutin de 2026 dépendra ainsi de la capacité des acteurs partisans à passer du registre de l'adhésion à celui de la mise en œuvre.

Le premier chapitre a montré que la cause nationale constitue à la fois un principe constitutionnel de souveraineté et une ressource programmatique

¹⁷ Royaume du Maroc, Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, 11 avril 2007, points relatifs aux institutions de la région autonome et aux compétences locales, URL: <https://undocs.org/S/2007/206>.

¹⁸ Royaume du Maroc, loi organique n° 111.14 relative aux régions, Bulletin officiel, 2015; Conseil économique, social et environnemental, Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, Rabat, 2013.

potentielle. Cette seule dimension interne demeure toutefois insuffisante. La portée politique de la cause nationale dans le cadre de des élections de 2026 dépend également de son environnement international, des rapports de force régionaux et de la manière dont les évolutions diplomatiques sont traduites en arguments électoraux.

Chapitre 2 : Les élections de 2026 à l'épreuve d'une conjoncture diplomatique et géopolitique renouvelée

Ce chapitre examine la dimension externe du sujet. Le discours électoral ne se construit pas uniquement à partir des attentes sociales internes ; il s'alimente également de la perception des évolutions du dossier sur la scène internationale, qu'elles soient favorables ou défavorables. Dans le cas de la cause nationale, l'environnement diplomatique et sécuritaire confère au sujet une forte portée symbolique: chaque soutien international, chaque résolution, chaque initiative de coopération, mais aussi chaque tension régionale, peut être mobilisé comme un indicateur de crédibilité politique.

Section 1 : Les développements Les développements diplomatiques récents et la reconfiguration du capital symbolique

Depuis 2007, les résolutions successives du Conseil de sécurité ont progressivement consacré l'idée d'une solution politique réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable. Cette terminologie a permis au Maroc de présenter l'Initiative d'autonomie comme une base sérieuse de négociation, sans réduire le dossier à une opposition abstraite entre souveraineté et autodétermination. Dans le champ électoral, cette évolution alimente un récit de performance diplomatique: les partis tendent à mettre en avant les acquis obtenus sur la scène internationale afin de renforcer leur crédibilité sur le plan interne.¹⁹

La notion de capital symbolique permet d'éclairer ce mécanisme. Un soutien diplomatique, même lorsqu'il s'inscrit dans le cadre de la politique étrangère conduite par l'État, peut être converti par les partis en ressource de légitimation. Chaque acteur cherche ainsi à montrer qu'il accompagne la stratégie nationale, qu'il

¹⁹ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 1754 (2007), S/RES/1754, 30 avril 2007, URL: [https://undocs.org/S/RES/1754\(2007\)](https://undocs.org/S/RES/1754(2007)); Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2703 (2023), S/RES/2703, 30 octobre 2023, URL: [https://undocs.org/S/RES/2703\(2023\)](https://undocs.org/S/RES/2703(2023)).

en maîtrise les enjeux et qu'il dispose des compétences nécessaires pour l'appuyer au Parlement, au sein des collectivités territoriales et dans le cadre de la diplomatie partisane.²⁰

Le risque apparaît lorsque la performance diplomatique est présentée comme un acquis définitif, susceptible de dispenser les acteurs politiques d'un débat sur les conditions concrètes de mise en œuvre. Or, plus la perspective de l'autonomie est mise en avant, plus les questions techniques deviennent centrales: administration territoriale, finances publiques, compétences locales, garanties juridictionnelles, participation des populations et évaluation des politiques de développement. La diplomatie ouvre un horizon politique ; elle ne se substitue pas à l'ingénierie institutionnelle.

Les mémorandums et propositions partisanes relatifs à l'actualisation de l'Initiative d'autonomie, mentionnés dans le corpus de presse mobilisé, doivent être lus dans cette perspective. Ils peuvent contribuer à enrichir le débat public lorsqu'ils exposent des visions argumentées et opérationnelles. Ils risquent toutefois de se réduire à de simples marqueurs de loyauté si leur contenu n'est pas soumis à une discussion publique approfondie. Le scrutin de 2026 se situe ainsi à l'intersection entre reconnaissance externe et responsabilité interne.²¹

Section 2 : Rivalités régionales, sécurité sahélienne et projection africaine du Maroc

La dimension géopolitique du Sahara dépasse largement le cadre électoral. Elle renvoie à la rivalité maroco-algérienne, à la faiblesse persistante de l'intégration maghrébine, aux dynamiques sécuritaires du Sahel ainsi qu'aux ambitions africaines et atlantiques du Maroc. Dans une perspective réaliste des relations internationales, le territoire, les frontières et la sécurité demeurent des composantes fondamentales de la puissance étatique.²²

²⁰ Renvoi explicatif — Le « capital symbolique » est entendu ici dans le sens bourdieusien d'un crédit de légitimité socialement reconnu et politiquement convertible. Voir Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris: Seuil, 2001, p. 201-220.

²¹ عبد العزيز أكرام، « الديوان الملكي يتسلم مقترحات حزبية لتحسين مبادرة الحكم الذاتي »، هسبريس، 22 نونبر. 2025. Référence issue du corpus de presse indiqué dans le manuscrit initial transmis par l'auteur ; URL général : <https://www.hespress.com>.

²² Hans J. Morgenthau, *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York: Alfred A. Knopf, 1948, p. 13-35; Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics*, Cambridge: Cambridge University Press, 1999, p. 92-138.

Ce cadrage sécuritaire explique le recours fréquent, par les partis politiques, aux registres de la vigilance, de l'unité nationale et de la défense des constantes. Toutefois, un discours électoral exclusivement centré sur la sécurité présente une limite majeure: il tend à reléguer au second plan les enjeux sociaux, économiques et démocratiques. Les provinces du Sud ne peuvent être appréhendées uniquement comme un espace de souveraineté ; elles doivent également être envisagées comme des territoires de citoyenneté, de développement, de participation politique et de garantie des droits.

Tableau n° 1 : Matrice analytique des déterminants de la cause nationale dans le scrutin de 2026

Dimension	Fonction politique	Risque démocratique	Potentiel programmatique
Constitutionnelle	Fixer un cadre de souveraineté commun	Confondre consensus et unanimisme	Clarifier les responsabilités des institutions et des partis
Diplomatique	Valoriser les acquis internationaux	Transformer chaque soutien en victoire définitive	Débattre des stratégies de mise en œuvre et d'explication internationale
Géopolitique	Inscrire les élections dans les rapports de force régionaux	Sur-sécuriser le discours électoral	Articuler sécurité, développement et projection africaine
Territoriale	Faire des provinces du Sud un espace de légitimation démocratique	Produire des promesses générales non évaluables	Territorialiser les politiques publiques et l'évaluation

Dimension	Fonction politique	Risque démocratique	Potentiel programmatique
Partisane	Différencier les acteurs dans le consensus national	Disqualifier l'adversaire au nom de la cause nationale	Comparer les programmes sur des critères mesurables

Source : développé par le chercheur, auteur de cet article.

Partie deuxième : L'instrumentalisation politique de la cause nationale dans le discours électoral de 2026

La deuxième partie déplace l'analyse vers la compétition électorale proprement dite. La cause nationale n'est pas seulement un cadre institutionnel ; elle est aussi un langage politique. Elle fournit des symboles, des émotions, des références historiques et des arguments de crédibilité. L'enjeu est de savoir si ce langage renforce la démocratie en obligeant les partis à proposer des politiques publiques, ou s'il l'appauvrit en permettant d'éviter les questions sociales et territoriales.

Chapitre 1 : Les mécanismes discursifs de conversion de la cause nationale en ressource électorale

Ce chapitre analyse les mécanismes par lesquels la cause nationale est transformée en ressource électorale. Cette transformation ne procède pas d'un automatisme ; elle prend forme à travers des registres rhétoriques, des récits politiques, des symboles communs et des stratégies de différenciation partisane. Le discours partisan doit dès lors composer avec une tension centrale : comment produire de la distinction politique dans un dossier où la divergence de principe reste structurellement limitée ?

Section I : Entre consensus national et compétition

Sur la question du Sahara, le champ partisan marocain fonctionne selon une logique de compétition à l'intérieur du consensus. Les partis ne s'opposent pas sur l'objectif central²³, mais cherchent à se différencier par les registres discursifs mobilisés, les priorités mises en avant et les politiques publiques associées. Les

²³ La défense de l'intégrité territoriale et le soutien à l'Initiative d'autonomie.

formations d'orientation libérale tendent ainsi à insister sur l'investissement, la compétitivité et l'intégration économique ; les formations conservatrices valorisent davantage la cohésion nationale, la mémoire historique et les constantes de l'État ; les formations de gauche mettent plus volontiers l'accent sur la justice territoriale, les droits sociaux, la participation citoyenne et la démocratie locale.

Cette compétition dans le consensus peut constituer un apport démocratique lorsqu'elle permet de comparer des projets, des priorités et des instruments d'action publique. Elle devient en revanche problématique lorsqu'elle se réduit à une compétition de loyauté. Dans ce cas, chaque parti cherche à apparaître comme le défenseur le plus authentique de la cause nationale, non pas par la cohérence de son programme, mais par l'intensité de son discours patriotique. Le débat se déplace alors du contenu vers la posture, et de l'action publique vers la symbolique.

La cause nationale peut ainsi être mobilisée selon deux registres distincts : comme capital symbolique ou comme matrice programmatique. Dans le premier cas, elle sert principalement à légitimer un acteur politique ; dans le second, elle oblige cet acteur à proposer une traduction institutionnelle, sociale et territoriale de la souveraineté. Les élections de 2026 devrait précisément permettre d'observer lequel de ces deux usages tend à dominer dans les discours et les stratégies partisanes.

Section 2 : Les registres rhétoriques de la cause nationale : entre souveraineté, émotion, performance diplomatique et promesse territoriale

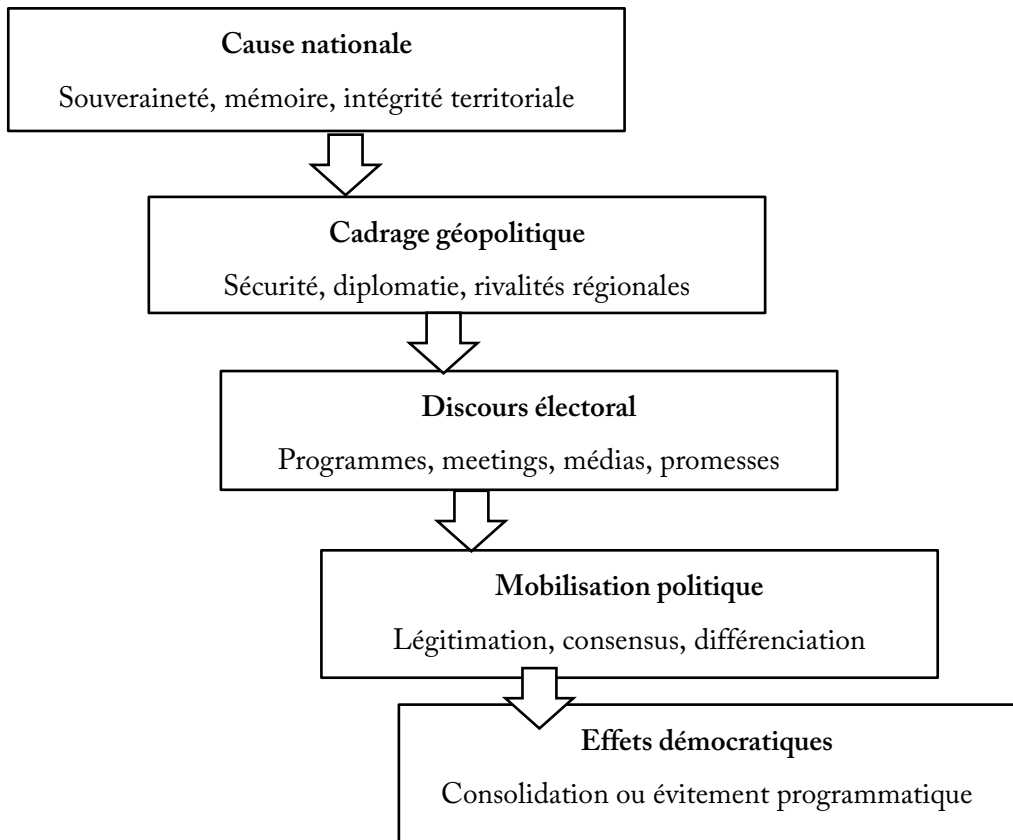
Quatre registres apparaissent dans le discours électoral. Le premier est le registre de la souveraineté : il insiste sur l'intégrité territoriale, la continuité historique et la centralité des institutions régaliennes. Le deuxième est le registre émotionnel : il mobilise la mémoire de la Marche verte, les sacrifices consentis et le lien affectif entre la Nation et ses provinces du Sud. Le troisième est le registre de la performance diplomatique : il met en avant les soutiens internationaux et la crédibilité de l'Initiative d'autonomie. Le quatrième, encore insuffisamment développé, est le registre territorial et programmatique : il devrait porter sur l'emploi, la formation, les infrastructures, les droits, la gouvernance et l'évaluation des politiques publiques.

L'équilibre entre ces registres est déterminant. La souveraineté et l'émotion donnent au discours sa force mobilisatrice ; la diplomatie lui donne une portée

externe ; mais seule la densité programmatique lui donne une valeur démocratique. Un discours électoral mature ne devrait donc pas opposer patriotisme et programme ; il devrait montrer que le patriotisme se vérifie par la capacité à produire des institutions efficaces, des politiques évaluables et une participation réelle des populations concernées.

Le risque d'instrumentalisation naît précisément lorsque les trois premiers registres écrasent le quatrième. Le parti qui multiplie les références à la cause nationale peut éviter de répondre à des questions concrètes: comment financer la régionalisation ? comment associer les élus et les citoyens des provinces du Sud ? comment contrôler l'usage des ressources ? comment concilier autonomie, unité de l'État et droits fondamentaux ? comment évaluer l'impact des politiques de développement ?

Figure n° 1 : Schéma du mécanisme analytique de l'instrumentalisation électorale



Source : élaboré par de l'auteur ce manuscrit

L'analyse des registres rhétoriques révèle que l'instrumentalisation ne relève pas d'une dérive ponctuelle du discours électoral. Elle constitue plutôt un risque structurel, inhérent à l'entrée d'un enjeu national consensuel dans l'espace de la compétition partisane. Il convient dès lors d'en examiner les effets sur la maturité démocratique du scrutin, sur la représentation politique des provinces du Sud et sur la capacité des partis à élaborer une offre programmatique territoriale cohérente.

Chapitre 2 : Les élections de 2026 comme test de maturité démocratique et géopolitique

Ce chapitre adopte une perspective évaluative. Les élections de 2026 ne sauraient être appréhendées uniquement comme une compétition destinée à déterminer la future majorité gouvernementale. Elles représentent également une épreuve de maturité pour le système partisan, dans la mesure où elles mettent en jeu sa capacité à concilier les constantes nationales avec les exigences renouvelées de la démocratie représentative. À cet égard, les provinces du Sud constituent un espace stratégique où se croisent les enjeux de souveraineté, de participation citoyenne, de développement territorial et de légitimation internationale.

Section 1 : Les provinces du Sud entre légitimation électorale et action publique territoriale

La participation électorale dans les provinces du Sud est souvent mobilisée comme un indicateur d'intégration politique. Elle permet de souligner l'inscription des populations locales dans les institutions représentatives nationales et territoriales. Toutefois, cette participation ne saurait être interprétée uniquement comme un signal diplomatique. Elle doit également être envisagée comme une exigence démocratique interne: voter, être représenté, délibérer, contrôler l'action publique et évaluer les politiques mises en œuvre.

Cette dimension est essentielle pour éviter une lecture strictement externe de la cause nationale. Les provinces du Sud ne peuvent être réduites à une vitrine diplomatique ; elles constituent des territoires habités par des citoyens dont les attentes concernent l'emploi, l'éducation, la santé, le logement, l'environnement, la mobilité, les droits culturels et la participation. Un discours électoral qui invoque la

cause nationale sans prendre en charge ces attentes risque de produire une déconnexion entre la souveraineté proclamée et la citoyenneté vécue.²⁴

Le développement des provinces du Sud doit donc être appréhendé comme un levier de consolidation démocratique. Les investissements publics, les infrastructures et les projets économiques demeurent indispensables, mais ils ne suffisent pas s'ils ne s'accompagnent pas de transparence, de participation locale, de reddition des comptes et d'évaluation indépendante.²⁵ La légitimité territoriale se construit ainsi à la fois par la présence effective de l'État et par la capacité des citoyens à participer à la définition des priorités locales.

Section 2 : Les conditions d'un discours électoral responsable sur la cause nationale

Un discours électoral responsable doit remplir quatre conditions. La première est la densité programmatique: chaque parti devrait présenter des propositions précises sur les compétences, les finances, les institutions locales, les mécanismes de contrôle, l'emploi des jeunes, la formation et le développement durable. La deuxième est la compatibilité juridique : toute proposition doit respecter la Constitution, le droit international, les engagements du Maroc en matière de droits humains et les principes de la régionalisation avancée.²⁶

La troisième condition est la maturité démocratique. La cause nationale ne doit pas servir à délégitimer l'adversaire politique. Dans une démocratie, le

²⁴ Sur cette articulation entre souveraineté, citoyenneté et développement territorial, voir notamment : Conseil économique, social et environnemental, Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, Rabat, CESE, 2013. Le rapport insiste sur la nécessité d'un développement inclusif, durable et participatif, fondé sur l'emploi, la gouvernance de proximité, la protection de l'environnement, la promotion de la culture locale et l'implication des populations dans les politiques publiques. Voir également les articles 13 et 139 de la Constitution marocaine de 2011, qui consacrent respectivement la concertation dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, ainsi que les mécanismes participatifs au niveau des collectivités

²⁵ Blondiaux, L. (2008). Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative (pp. 6-10). Paris : Seuil, coll. « La République des idées ».

²⁶ La compatibilité juridique vise ici la conformité cumulée aux normes constitutionnelles internes, aux engagements internationaux du Maroc et aux garanties procédurales propres à toute gouvernance territoriale démocratique.

consensus sur les constantes nationales peut coexister avec un pluralisme sur les moyens. Les partis doivent donc pouvoir discuter des politiques publiques sans être accusés de remettre en cause la souveraineté. La quatrième condition est l'évaluation: les promesses relatives aux provinces du Sud doivent être assorties d'indicateurs, de calendriers et de mécanismes de suivi.

Cette approche permet de déplacer le débat: au lieu de demander quel parti est le plus patriotique, il faudrait demander quel parti est le plus capable de transformer la cause nationale en politiques publiques solides. La souveraineté ne se mesure pas seulement par le discours ; elle se vérifie dans la qualité des institutions, la justice territoriale, la participation citoyenne et la protection effective des droits.

Conclusion

L'élection de 2026 intervient dans un moment où la cause nationale n'est plus seulement un objet de consensus, mais un terrain de traduction politique. Les développements diplomatiques autour de l'Initiative d'autonomie, la centralité des provinces du Sud dans la projection africaine du Maroc et l'exigence de régionalisation avancée placent les partis devant une responsabilité nouvelle: ne plus se limiter à répéter leur attachement à la marocanité du Sahara, mais expliquer comment cet attachement se convertit en politiques publiques, en institutions locales, en participation démocratique et en justice territoriale.

La mobilisation électorale de la cause nationale peut constituer un levier de consolidation démocratique et géopolitique lorsqu'elle renforce la cohésion nationale, soutient la diplomatie marocaine et oblige les partis à préciser leurs propositions. Elle devient en revanche une instrumentalisation réductrice lorsqu'elle sert à neutraliser le débat programmatique, à disqualifier l'adversaire politique ou à reporter au second plan les enjeux sociaux, économiques et territoriaux. La différence entre ces deux trajectoires tient à la densité des programmes et à la capacité de transformer le patriotisme déclaratif en patriotisme de l'action publique.

L'analyse permet de dégager cinq résultats principaux. Premièrement, la cause nationale demeure un élément structurant du champ politique marocain, mais son usage électoral évolue avec la centralité croissante de l'Initiative d'autonomie et de la régionalisation avancée. Deuxièmement, la marge de divergence des partis reste limitée sur le principe de souveraineté, mais elle est réelle sur les modalités de mise en œuvre: gouvernance locale, financement, participation, droits, développement et évaluation. Troisièmement, l'élection de 2026 constitue un test de maturité démocratique: elle peut reproduire un consensus symbolique ou convertir ce consensus en politiques publiques vérifiables. Quatrièmement, la centralité de la cause nationale renforce la cohésion interne, mais elle peut invisibiliser les enjeux sociaux si elle n'est pas articulée à des programmes territorialisés. Cinquièmement, les provinces du Sud apparaissent simultanément comme un espace de souveraineté, de légitimation électorale, de développement stratégique et de citoyenneté démocratique.

Les recommandations qui découlent de cette recherche s'inscrivent dans une logique de consolidation démocratique. Les partis devraient d'abord programmer

l'autonomie au lieu de la sloganiser, en présentant des propositions précises sur les compétences, les finances, les institutions locales, la justice territoriale et la participation citoyenne. Ils devraient ensuite éviter l'usage disqualifiant de la cause nationale: le consensus sur la souveraineté ne doit pas empêcher le pluralisme sur les politiques publiques. Il serait également nécessaire de renforcer la participation des populations des provinces du Sud, notamment des jeunes, des femmes, des élus locaux, des acteurs économiques et de la société civile, afin que l'actualisation de l'Initiative d'autonomie ne soit pas perçue comme un processus uniquement centralisé.

La diplomatie parlementaire et partisane devrait être développée de manière complémentaire à la diplomatie officielle, sans confusion des rôles. Les partis peuvent expliquer le projet marocain, produire des argumentaires, dialoguer avec les réseaux internationaux et soutenir la présence du Maroc dans les espaces africains, européens et multilatéraux. Enfin, toute stratégie électorale ou institutionnelle relative à la cause nationale devrait intégrer les droits fondamentaux, la transparence, la reddition des comptes et l'évaluation des politiques publiques.

L'ouverture principale concerne la mise en œuvre éventuelle de l'autonomie. Si cette perspective se concrétise davantage, la question centrale ne sera plus seulement diplomatique ; elle deviendra institutionnelle, territoriale, budgétaire et démocratique. Les recherches futures devront comparer les modèles d'autonomie territoriale, étudier les garanties constitutionnelles nécessaires, analyser la participation effective des populations locales et évaluer les mécanismes de contrôle démocratique dans les provinces du Sud. C'est à ce niveau que la cause nationale pourra passer d'un consensus fondateur à une véritable architecture de gouvernance.

Bibliographie

1- Ouvrages

- Badie, Bertrand. La diplomatie de connivence. Paris: La Découverte, 2011.
- Bourdieu, Pierre. Langage et pouvoir symbolique. Paris: Seuil, 2001.
- El Ouali, Abdelhamid. Autonomy for the Western Sahara: A Solution to a Decolonization Conflict. London: Stacey International, 2008.
- Morgenthau, Hans J. Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace. New York: Alfred A. Knopf, 1948.
- Wendt, Alexander. Social Theory of International Politics. Cambridge : Cambridge University Press, 1999.

2- Articles et revues

- Benhaddou, Ali. « Géopolitique du conflit du Sahara occidental ». Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, no. 131, 2012.
- Roussellier, Jacques. "The Western Sahara Conflict and U.S. Foreign Policy." Middle East Journal 65, no. 3 (2011): 423-438.
- Zartman, I. William. « Sahara occidental: conflit gelé et négociation ». Politique étrangère, 2010.

3- Rapports

- International Crisis Group. Western Sahara: Out of the Impasse. Middle East/North Africa Report. Brussels: ICG, 2007.
- United Nations Development Programme. Human Development Report. New York: UNDP, éditions diverses.

4- Textes juridiques et documents officiels

- Royaume du Maroc. Constitution du Royaume du Maroc de 2011. Rabat: Secrétariat général du gouvernement, 2011.
- Royaume du Maroc. Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara. Rabat, 11 avril 2007; document onusien S/2007/206.
- United Nations Security Council. Resolution 2703 (2023), S/RES/2703, 30 October 2023.

5- Sites électroniques

- Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of Morocco :
<https://www.diplomatie.ma>
- Secrétariat général du gouvernement du Royaume du Maroc :
<https://www.sgg.gov.ma>

Annexes

Annexe 1: Grille d'évaluation d'un discours électoral responsable sur la cause nationale

Critère	Question d'évaluation	Indicateur attendu	Effet démocratique
Densité programmatique	Le parti propose-t-il des mesures précises ?	Compétences, budgets, calendrier, institutions	Passage du slogan à l'action publique
Participation locale	Les populations concernées sont-elles actrices du projet ?	Consultations, élus locaux, jeunes, femmes, société civile	Renforcement de la citoyenneté territoriale
Compatibilité juridique	La proposition respecte-t-elle la Constitution et les engagements internationaux ?	Références constitutionnelles, droits, garanties de contrôle	Sécurisation normative du projet
Évaluation	Les promesses sont-elles mesurables ?	Indicateurs, rapports, audit, reddition des comptes	Responsabilisation des acteurs
Pluralisme responsable	Le consensus national admet-il la comparaison des moyens ?	Débat sur les politiques sans accusation de déloyauté	Amélioration de la qualité démocratique

Annexe 2: Positions discursives probables et limites analytiques des acteurs politiques

Acteur	Registre dominant	Usage électoral possible	Limite analytique
Partis gouvernementaux	Performance diplomatique et développement	Valoriser la continuité de l'action publique	Risque de confusion entre stratégie d'État et bilan partisan
Opposition parlementaire	Contrôle, transparence et justice territoriale	Exiger plus d'inclusion et de reddition des comptes	Difficulté à proposer une alternative dans un dossier consensuel
Partis historiques	Mémoire nationale et continuité	Revendiquer l'héritage du mouvement national	Risque de discours patrimonial peu opérationnel
Acteurs locaux du Sud	Participation, représentation et développement	Demander un rôle accru dans l'actualisation de l'autonomie	Visibilité médiatique nationale parfois limitée
Société civile et experts	Droits, évaluation, durabilité	Objectiver les promesses électorales	Influence dépendante de l'ouverture du débat public

Annexe 3: Grille de codage qualitatif du discours électoral

Indicateur	Question d'analyse	Usage scientifique
Souveraineté	Le discours affirme-t-il l'intégrité territoriale ?	Identifier le registre régalien
Programme	Le discours propose-t-il des politiques concrètes ?	Mesurer la densité programmatique
Participation	Les populations du Sud sont-elles mentionnées comme acteurs ?	Évaluer l'inclusion démocratique
Diplomatie	Le discours mobilise-t-il les soutiens internationaux ?	Analyser la performance géopolitique
Droits	Le discours mentionne-t-il les garanties constitutionnelles et internationales ?	Apprécier la qualité juridique